Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 80 (1992)

Heft: 10

Artikel: Un requiem pour survivre

Autor: sk

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-280135

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Solidarité antiraciste

Fondée en 1927 à Paris, la LICRA – Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme – est une des plus anciennes associations antiracistes existantes.

On trouve la LICRA dans plusieurs pays: Italie, Luxembourg, Canada, etc. Récemment, des sections se sont créées en Hongrie et en Russie.

La section suisse de la LICRA existe depuis 1971. Comme sa grande sœur française, ses buts sont la lutte:

– contre la haine raciale, la discrimination et l'intolérance;

– pour l'égalité des droits et des devoirs des femmes et des hommes et le respect de la dignité humaine.

Un vide juridique

Pour atteindre ses buts, la LICRA agit sur deux grands axes: la sensibilisation du public, notamment à travers l'éducation, et l'action juridique.

C'est pourquoi elle a particulièrement salué le projet de loi du Conseil fédéral, qui permettra à la Suisse d'adhérer à la Convention internationale de 1965 contre toutes les formes de discriminations raciales et qui rendra punissables dans notre pays les actes et les propos racistes.

Cette convention, qui a déjà été ratifiée par 129 Etats, touche à la politique des Droits de l'homme et oblige ses adhérents à prendre des mesures concrètes afin de prévenir et combattre la discrimination raciale.

Le danger des préjugés

Nous savons bien que notre pays n'est pas à l'abri des manifestations engendrées par les préjugés, la peur et la haine. Chez nous aussi on constate un accroissement de la violence d'origine raciste et xénophobe. Toutefois, c'est dans la vie de tous les jours ou dans des prises de position politiques que peuvent également se manifester des attitudes d'intolérance et d'atteinte à la dignité humaine.

La situation économique tendue en Suisse comme ailleurs, le réveil de nationalismes exacerbés dans de nombreux pays, l'éloignement des atrocités de la Seconde Guerre mondiale (ou le doute volontairement semé par les falsificateurs de l'Histoire) accentuent la banalisation du discours raciste, antisémite et xénophone.

Et l'on sait que ces mots de discrimination et de haine sont capables d'ouvrir la porte aux pires manifestations de l'intolérance: attaques contre les centres de requérants, agressions, profanations de cimetières, déportations, camps, etc. L'actualité nous en fait malheureusement presque chaque jour la démonstration.

Dans son projet de loi, le Conseil fédéral propose des modifications du Code pénal, lesquelles puniront d'emprisonnement ou d'amende:

– l'incitation à la haine raciale, ethnique ou religieuse;

– la propagation d'idéologies discriminatoires;

– l'atteinte publique à la dignité humaine d'une personne ou d'un groupe de personnes, en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse;

– le refus pour les mêmes raisons, à une personne ou à un groupe de personnes, de biens ou de services offerts dans le cadre d'une activité professionnelle.

Ne nous leurrons pas, ce ne sont pas des modifications pénales qui empêcheront les préjugés et la peur. Mais, inscrites dans notre Code pénal, ces dispositions témoigneront de ce que notre pays accepte ou n'accepte pas. Elles seront le reflet de notre éthique.

Il ne s'agit en aucun cas d'une atteinte à la liberté de pensée ou d'expression, comme voudrait le faire croire le groupe, qui a manifesté son opposition au projet fédéral et brandit la menace d'un référendum (groupe où se retrouvent tous les partis, mouvements ou groupuscules d'extrême droite et nationalistes de notre pays), car comment peut-on parler de liberté d'expression lorsque cette dernière devient injure, appel au meurtre, négation de l'humanité de l'autre?

Information et dialogue

Le message du Conseil fédéral, qui accompagne ce projet de loi, comporte un volet insistant sur la nécessité d'intensifier les efforts dans les domaines de la formation, de la culture et de l'information, afin de combattre les préjugés et de favoriser la compréhension mutuelle, cela en accord avec les différents milieux et associations qui luttent contre le racisme et la xénophobie.

Lors de leur dernière assemblée générale, les membres de la LICRA-Suisse ont lancé un appel demandant notamment à ce que cette loi soit rapidement adoptée par les Chambres fédérales et, surtout, appelant «les habitants de notre pays, Suisses et étrangers, à lutter dans leur vie quotidienne contre l'incitation à la haine et au rejet de l'autre et à manifester leur conviction que le respect de la dignité humaine et la tolérance sont des garants de nos libertés démocratiques».

Claire Luchetta-Rentchnik
Secrétaire générale
de la LICRA-Suisse

Un requiem pour survivre

(sk) – Tchécoslovaquie, ghetto de Terezin, 1941-1944. Parce qu'ils sont juifs, des enfants, des mères qui les suivent dans la mort, des femmes, des hommes, principalement des artistes, sont internés. Ils y réalisent un immense travail de création. Peintres, musiciens, acteurs laissent un message, une mémoire.

Profondément ému par le récit d'une démarche unique, l'interprétation du *Requiem* de Verdi par les internés du camp de Terezin, Alain Gilliéron décide que sa galerie de Ropraz (VD) L'Estrée, sera consacrée durant deux mois à cette mémoire d'un temps maudit. Rappel aussi qu'aujourd'hui rien ne peut garantir que le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie connaîtront un jour une fin.

Du 26 novembre au 25 janvier, diverses animations permettront de sensibiliser les visiteurs: des documents rappelant la vie quotidienne au ghetto de Terezin; des dessins et des poèmes d'enfants; une vision photographique actuelle de la Suisse face à l'Autre, l'immigré, le réfugié, l'étranger; des ateliers proposant aux jeunes une réflexion sur l'injustice, la violence et les phénomènes d'exclusion; une carte blanche à Michel Bühler, des conférences et, surtout, Christophe Balissat fera revivre les plus belles pages du *Requiem* de Verdi.

Le programme complet peut être obtenu auprès de L'Estrée, tél. (021) 903 11 73.